

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

**Séance du 28 janvier 2016**

Séance extraordinaire

L'an deux mil seize et le vingt-huit janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.  
Présents: M. Patrick BRETEAU, Mme Mireille EDOUARD, MM Jean BELIARD, Sébastien MONCOURT Mme Nathalie ALIMI, M Thierry DOAT, M. Jean-Pierre LAUDREN, M. Olivier DOAT, M. Daniel ESPOSITO, Mmes Emmanuelle PRETERRE, Christine CAULIÉ, Anne Sophie DUCHESNE, Sandra GUYOU.

Excusés :

Absent : Mr Mickaël BARBE, Mme Sylvaine PHILIPPOT

Secrétaire de séance : Mme Anne Sophie DUCHESNE

Après avoir fait un rappel de l'ordre du jour du précédent conseil municipal du 19 décembre 2015, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**1. FINANCES**

1.1 Emprunt CAB

1.2 Emprunt réseau d'eau place de Gaulle

1.3 Décisions modificatives – Inscription emprunts budget commune et eau

1.4 Validation avenant CAB

1.5 Demande financement DETR 2016 – CAB action 2 (Dotation Equipement Territoires Ruraux)

**2. ADMINISTRATION**

2.1 Démoustication

**3. BATIMENTS COMMUNAUX**

3.1 Loyer logement du Presbytère.

**4. QUESTIONS DIVERSES**

## 1.1 EMPRUNT CAB ACTION 1

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de Convention d'Aménagement de Bourg action 1, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 160 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 160 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financement CAB action 1 place de Gaulle

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/04/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 160 000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24/03/2016 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,09 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 400,00 EUR

### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- AUTORISE le Maire à signer la convention de prêt d'un montant de 160 00 Euros sur 20 ans à un taux de 2.09%
- DÉCIDE d'inscrire le nouveau emprunt au budget primitif 2016

## 1.2 EMPRUNT RESEAU EAU PLACE DE GAULLE

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable place général de Gaulle, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 260 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 260 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financement du renouvellement du réseau d'eau potable place de Gaulle

### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/04/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 260 000,00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24/03/2016 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,09 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 400,00 EUR

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- AUTORISE le Maire à signer la convention de prêt d'un montant de 260 00 Euros sur 20 ans à un taux de 2.09%
- DÉCIDE d'inscrire le nouveau emprunt au budget primitif 2016

### **1.3 PROGRAMME INVESTISSEMENT BP COMMUNE 2016**

Monsieur le Maire explique que le conseil doit s'engager à inscrire au BP 2016 les sommes engagées notamment concernant la CAB et le renouvellement du réseau d'eau place de Gaulle ainsi que le diagnostic réseau.

Il propose que soient votées les sommes suivantes :

Budget commune :

Cpte	Libellé	Dépenses	Recettes
1641-124	Emprunts		+ 47 707 €

Total compte 1641-124 : 47 707 + 112 293 (restes à réa 2015) = 160 000 €

Budget Eau :

Cpte	Libellé	Dépenses	Recettes
1641-1005	Emprunts		+ 260 000 €
2156-1005	Matériel spécifique	+ 260 000 €	
2031-1006	Frais d'étude	+ 25 000	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide des virements de crédits présentés ci-dessus.

#### 1.4 VALIDATION AVENANT N°1 CAB

M. le Maire rappelle que le 10/12/2015 la commune a fait une demande d'avenant n°1 à la Convention d'Aménagement de Bourg.

Cet avenant consiste à effectuer en 2016 l'action 3 (Rues Boulin, Dubaquié et Larrue) avant l'action 2 (place Gambetta) qui se fera en 2017. Ceci permettra de finaliser les travaux de la place Gambetta plus sereinement et en concertation avec les commerçants.

Le Conseil Départemental a donc proposé un avenant avec un montant des aides actualisé conformément au tableau joint à la présente.

M. le Maire propose que le conseil valide cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide l'avenant n°1 à la convention d'aménagement de Bourg.

#### 1.5 Demande de financement DETR – CAB Action 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de Convention d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Départemental de la Gironde pour l'aménagement, la sécurisation, et la mise en accessibilité des espaces publics du centre bourg, la deuxième tranche de travaux concernera en 2016 l'aménagement, la sécurisation, l'amélioration de la circulation routière, la requalification des espaces de circulation et la mise en accessibilité de la rue Boulin, la rue Dubaquié et la rue Larrue.

Il informe le Conseil Municipal que l'Etat soutient financièrement ces aménagements à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat les subventions pour ces aménagements au titre de la DETR pour l'année 2016, et propose le plan de financement suivant :

<b>- Dépenses</b>	Montant en Euros Hors Taxes
Tranche 2 CAB : Rues Boulin, Dubaquié et Larrue	198 250
<b>- Recettes</b>	
Conseil Général de la Gironde	19 442
Etat via DETR 35 %	69 387
Autofinancement communal	109 421
	-----
	198 250

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement tel qu'exposé par Monsieur le Maire
- de solliciter les subventions au titre de la DETR 2016
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche nécessaire

## **2.1 DEMOUSTICATION**

Mme EDOUARD explique que la commune est sortie du dispositif de démoustication mis en place par le Conseil Départemental depuis 2015. Le fait de ne plus intervenir sur la commune a un impact négatif sur le traitement qui est pratiqué sur les autres communes de l'ancien canton de Villandraut.

Mme EDOUARD regrette que l'on n'arrive pas à avoir de renseignements sur les produits utilisés. Elle précise que l'état procède en plus à un traitement contre le moustique tigre. Elle propose qu'un travail soit mené sur des solutions alternatives

M. BELIARD estime que démoustiquer la commune impacte la faune qui se nourrit des moustiques (batraciens, poissons...) et que ça modifie l'équilibre et la chaîne alimentaire.

M. le Maire propose que la commune réintègre le programme de démoustication afin de ne pas rendre inefficace le traitement fait sur les autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (12 pour – 1 contre), décide de réintégrer le dispositif de démoustication

## **3.1 LOYER LOGEMENT DU PRESBYTERE**

M. le Maire informe le conseil que Mme EDOUARD a reçu M. DEHEN (économe du diocèse) et M. ARNAUD de l'association diocésaine concernant l'occupation du logement du presbytère.

Comme expliqué précédemment, la commune ne peut pas légalement loger à titre gratuit, de plus il n'y a pas de bail établi.

L'association Diocésaine est prête à régulariser cette situation mais ne pourra pas assumer un loyer trop élevé.

M. le maire souhaite que le conseil se prononce sur le montant du loyer à fixer et propose la somme de 100 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer à 100 € mensuel et autorise M. le maire à signer le bail.

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe :

- M. LOCAR, adhérent à l'association du musée, propose d'effectuer bénévolement des travaux de peinture au musée (escalier + mur) si la commune veut bien fournir le matériel. Une décision sera prise avec les services techniques et M. LOCAR.
- Le Club de bridge qui utilise le local à la Madeleine souhaite aménager ce local de façon à ne plus être obligé de sortir pour aller aux toilettes. La proposition sera étudiée avec les services techniques afin de voir si une toilette pourrait rester accessible depuis l'extérieur.
- La Caisse d'Epargne a fait parvenir l'estimation du bâtiment abritant le DAB qui s'élève à 60 000 €. Des devis ont été demandés aux artisans afin d'aménager le bâtiment pour pouvoir faire un loyer d'habitation à l'étage, un commerce ainsi que l'Office de tourisme au RDC.

- L'école de musique de Noaillan cherche un local, le sien n'est plus aux normes. Villandraut n'en possède pas de libre actuellement.
- M. LAVABRE, directeur d'école, demande que la subvention pour le voyage de fin d'année à BOMBANNES soit réévaluée, elle n'a pas changée depuis 6 ans. Cette proposition sera étudiée lors de la préparation du budget.
- Le livret d'accueil des nouveaux arrivants sera intégré au site internet.
- Mme Edouard évoque des départs d'élèves de l'école dus à des problèmes de remplaçants d'instituteur et de discipline. M. le Maire est conscient du problème mais rappelle qu'il n'a pas la compétence dans ce domaine et précise qu'aucune dérogation n'a été accordée. Les départs concernent des écoles privées. Des actions ont été menées par des parents d'élèves pour que l'inspection académique nomme un remplaçant fixe, la situation semble s'améliorer.
- M. MONCOURT a assisté à l'Assemblée Générale de l'association ADICHATS qui a vu la démission de la présidence de M. HARRIBEY et du Conseil d'Administration. Un nouveau Conseil d'Administration a été élu, M. CHOLLON a été nommé président.
- Les commissions devront se réunir avant le budget afin d'inscrire les projets.

La séance est levée à 21 h 30.